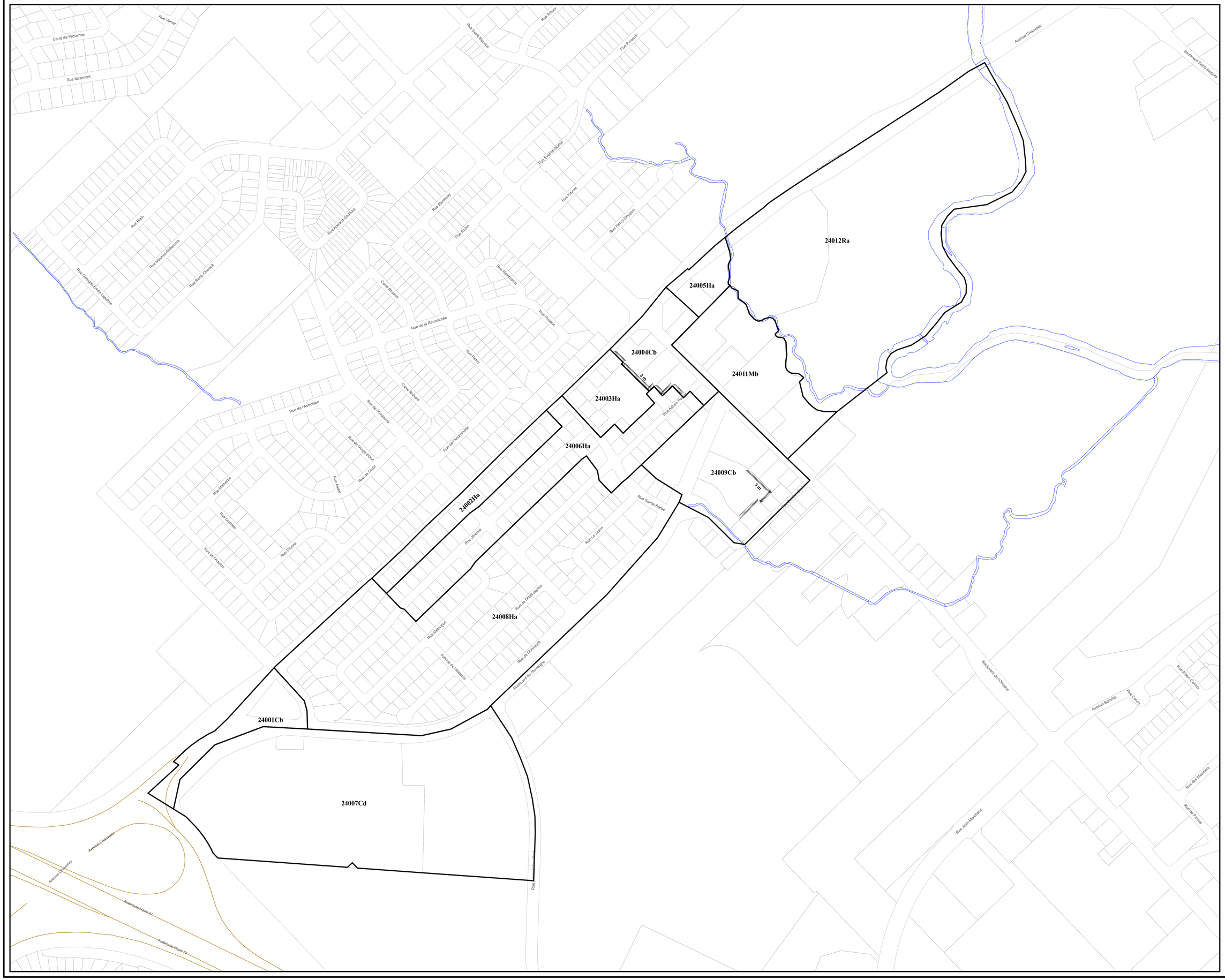

VILLE DE QUÉBEC

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES SUR L'URBANISME
ANNEXE I
ZONAGE

TERRITOIRE 2-4

LÉGENDE

- Limite de zone
- Butte écran
- Mur écran
- Écran visuel
- Zone tampon
- Autoroute
- Voie ferrée
- Cours d'eau, lacs ou étangs à débit régulier

N

APPROBATION DU PLAN INITIAL ET DES AMENDEMENTS

NUMÉRO DU RÈGLEMENT	SIGNATURE DU DIRECTEUR	DESSINÉ PAR	EN VIGUEUR LE
R.C.A.2VQ. 4		M.M.	2010-01-05

EN VIGUEUR LE : 2010-01-05

Gérald Poirier
Président
Arrondissement des Rivières

Ann Fournier
Secrétaire et assistante-greffière
Arrondissement des Rivières

ÉCHELLE: 1:2 000

PLAN N°: CA2Q24Z01